AVENANT N°… AU CONTRAT A DURÉE (IN)DÉterminÉe

-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Entre**

............................................................................................ ***(dénomination exacte de la collectivité ou de l'établissement concerné****)* représenté***(e)*** par son ***(Maire ou Président.e)*** ; et dûment habilité(e) par délibération du..................................................... ***(indiquer l'organe délibérant)*** en date du....................... ci-après désigné***(e)*** *"****(la collectivité ou l'établissement)***employeur",

**Et**

M/Mme........................................................ *(****nom, prénom)***, "le/la co-contractant.e”,

-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération en date du ….. créant l'emploi de ………… à temps ………….. pour une durée hebdomadaire de …… heures correspondant au grade de …………….. et fixant le niveau de recrutement et de rémunération,

Vu le contrat à durée (in)déterminée en date du ……….. portant recrutement de M/Mme ……………, en qualité de ……… *(emploi)* et rémunéré(e) sur l’indice brut ….. et l’indice majoré …..,

Vu l’entretien professionnel en date du …….,

*(Pour les CDI)* Considérant que la rémunération des agents employés à durée indéterminée fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels ou de l'évolution des fonctions,

*OU*

*(Pour les CDD article 332-8)* Considérant que la rémunération des agents employés à durée déterminée auprès du même employeur en application de l'article 332-8 du code général de la fonction publique fait l'objet d'une réévaluation, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels ou de l'évolution des fonctions, au moins tous les trois ans, sous réserve que celles-ci aient été accomplies de manière continue.

*OU*

*(Pour les contrats de projet)* Considérant que la rémunération des agents recrutés par un contrat de projet peut faire l'objet de réévaluation au cours du contrat, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels,

Considérant que les résultats de l’entretien professionnel justifient la revalorisation de la rémunération de l’agent,

*OU*

Considérant que l’évolution des fonctions justifie la revalorisation de la rémunération de l’agent,

**Il a été convenu ce qui suit :**

ARTICLE 1 :

L’article ..… relatif à la rémunération du contrat à durée (in)déterminée en date du …… est modifié comme suit :

A compter du ……………….., M/Mme………………, ……………*(emploi),* percevra une rémunération correspondant à l’indice brut … et à l’indice majoré … .

ARTICLE 2 :

Les autres articles du contrat susvisé restent inchangés.

ARTICLE 3 :

Les litiges nés de l’exécution du présent avenant relèvent de la compétence de la juridiction administrative dans le respect du délai de recours de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr/).

Fait en double exemplaire

à.............................................., le.................................

|  |  |
| --- | --- |
| Le Maire (ou le Président), | le Co-contractant |

Transmis au Représentant de l’État

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité